

Le mot du Président

Chers confrères,

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens Dentistes de la région PACA sera présente aux Journées Dentaires de Nice qui se dérouleront du 5 au 7 juin 2013 au Palais des Congrès de Nice.

Elle sera présente sur un stand afin de se faire connaître auprès de nos confrères qui feront le déplacement à Nice. Ces journées dentaires, miroir de la profession se veulent être la pierre angulaire de notre exercice professionnel. Elles jouent un rôle prépondérant dans notre Formation Continue Professionnelle de par la qualité de ses intervenants.

*A l'occasion de ces journées, l'URPS Chirurgiens Dentistes PACA organise un colloque le jeudi 6 juin après-midi sur le thème : **“Nouvelle structure, nouveau rapport pour les chirurgiens dentistes d'exercice libéral”**, en partenariat avec un représentant de l'Agence Régionale de Santé.*

Vous êtes bien évidemment conviés à cet exposé où l'on répondra à l'ensemble des questions que vous pouvez vous poser.

Dans cette attente, à très bientôt de vous rencontrer.

Dr Robert SOLÉ
Président de l'URPS
Chirurgiens-Dentistes PACA



PROPOS SUR LE ZONAGE relatif aux Chirurgiens Dentistes

L'avenant 2 à la convention nationale des chirurgiens dentistes publiée au J-O du 31/07/2012 prévoit un dispositif démographique proposant des mesures d'incitation à l'installation et de maintien de l'exercice dans les zones "très sous dotées".

L'arrêté de zonage du 21/12/2011 (modifié le 12 juin 2012) va être très prochainement publié pour intégrer les critères de zonage concernant les chirurgiens dentistes.

Les premières consultations se sont déroulées avec les représentants de l'ARS et les membres de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) qui est chargée de préparer l'avis qui sera rendu par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie PACA (CRSA) auprès de laquelle le Docteur Gérard BORDONE, Chirurgien Dentiste, y siège en tant que titulaire.

La finalisation de l'avis de la CSOS aura lieu le lundi 3 juin 2013, en ma qualité de Président de l'URPS PACA Chirurgiens Dentistes et accompagné du Docteur BORDONE, nous éclairerons les membres de ladite commission sur ce zonage.

L'adoption définitive aura lieu au cours de la réunion de la CRSA du mercredi 5 juin, instance auprès de laquelle l'ensemble des professions libérales médicales et paramédicales iront dans le sens de notre décision.

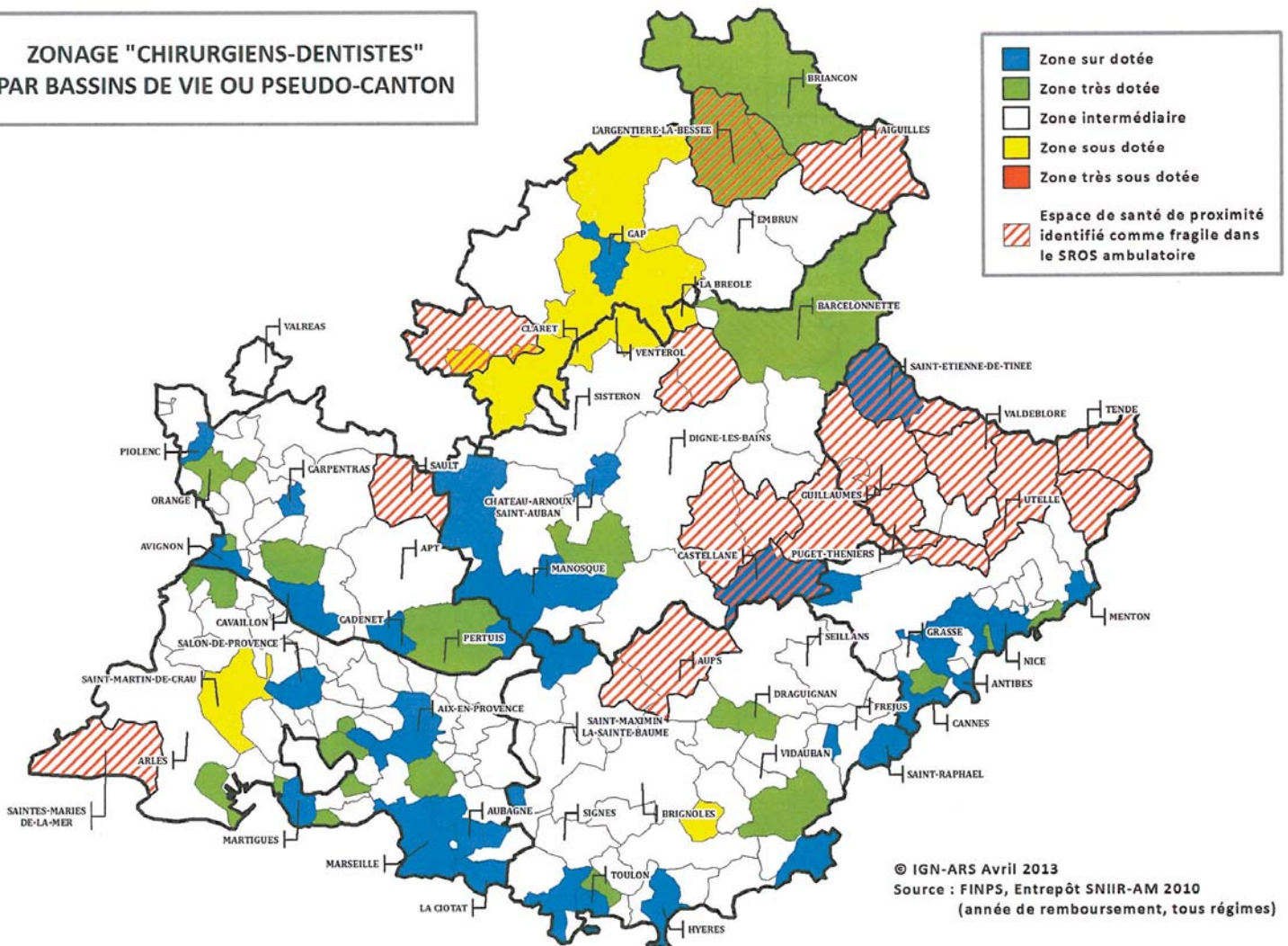
Si ce zonage a peu d'impact à l'heure actuelle, notre convention ne prévoyant pas de restriction à l'installation, il faut tout de même noter qu'aucun bassin de vie n'est classé en "zone très sous-dotée" et que la marge de manœuvre pour déclasser une zone est pour le moins réduite.

Vous trouverez sur la page suivante la carte de zonage chirurgiens dentistes par bassin de vie ou pseudo-canton en vous rappelant que la zone des Saintes-Maries-de-la-Mer, classée en "espace de santé de proximité identifié comme fragile dans le SROS* ambulatoire", se trouve à ce jour sans praticien.

Nous ajoutons que ce SROS à caractère indicatif n'est pas opposable à la profession.

**SROS : Schéma Régional d'Organisation des Soins Ambulatoires dont les cantons ont été fixés par les ARS.*

**ZONAGE "CHIRURGIENS-DENTISTES"
PAR BASSINS DE VIE OU PSEUDO-CANTON**



© IGN-ARS Avril 2013
Source : FINPS, Entrepôt SNIIR-AM 2010
(année de remboursement, tous régimes)

Bientôt sur vos écrans...

www.urps-paca-chd.fr

*Très prochainement le site internet de votre Union sera en ligne...
Actualités, informations pratiques liées à l'exercice,... restons connectés !*



Il y a 2 mois à Toulon...



Votre avis nous intéresse...

L'implication de votre URPS ChD PACA passe par la mise en place de sujets intéressant nos patients, sur des problématiques à ce jour, porteurs de réflexions.

Citons-les brièvement :

- 1- **Tabac et implications sur la muqueuse buccale**
 - 2- **Diabète et ses complications**
 - 3- **Personnes Agées et soins dentaires dans le cadre des Maisons de Retraite**
 - 4- **Le plateau technique du chirurgien dentiste face aux obligations d'asepsie**
- Etc...

Ces sujets peuvent être abordés de concert avec d'autres professionnels de santé dans le cadre de la Fédération qui est en train de se mettre en place.

Merci de nous faire connaître vos choix par ordre de préférence en utilisant le coupon-réponse ci-dessous.

Le Bureau



Bulletin réponse à découper et à renvoyer à : **URPS ChD PACA - 37/39 Bd Vincent Delpuech - 13006 Marseille**
ou par mail à : **urps@urps-paca-chd.fr**

Votre adresse mail :

**Numérotez
par ordre de
préférence**

- Tabac et implications sur la muqueuse buccale
- Diabète et ses complications
- Personnes Agées et soins dentaires dans le cadre des Maisons de Retraite
- Le plateau technique du chirurgien dentiste face aux obligations d'asepsie
- Autres sujets :
-
-
-